Image not found or type unknown

SANCTION DISCIPLINAIRE et entretien prealable

Par **cingwada**, le **20/05/2009** à **14:36**

Bonjour,

Mon employeur m'a remis en main propre un courrier pour un entretien préalable pour une santion disciplinaire. Il est indiqué sur ce courrier que je peux etre assisté d'un salarié de l'entreprise mais étant dans une entreprise ou il n'y a que 5 salariés dans l'entreprise je souhaité savoir si je pouvais etre assisté par une personne exterieure a l'entreprise.

Merci

Par **loe**, le **20/05/2009** à **15:22**

Bonjour,

Non, contrairement à l'entretien préalable au licenciement, la procédure pour une sanction ne prévoit pas que vous pouvez vous faire assister par une personne extérieure à l'entreprise.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés